

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2014

PROCES VERBAL

Présents : LUCAS – SABLON – LAMANDE – PERES - DANIEL - DAGORN - JEFFROY – FOURNIS J. – MORINIERE – FOURNIS A. - LE BRIGANT – SOURIMANT – HENAFF – LE GALL –GUEHL – ALLAIN - LE BERRE – LAMBLA – BAGUE – ADAM - FUSTEC – PRIGENT - GENDROT.

Absents avec procuration : PETIBON donne procuration à LE BRIGANT,
LEMAIRE donne procuration à FUSTEC,
LEAUTEY donne procuration à ADAM,
BOZEC donne procuration à GENDROT.

Secrétaire de séance : SABLON.

Le procès-verbal de la séance du 24 avril 2014 est adopté à l'unanimité.

Mr le Maire revient sur l'intervention de Mme ADAM lors du dernier Conseil Municipal :

- Accueil des « cavaliers » au Camping Municipal : la situation exposée par Mme ADAM ne correspond pas à la réalité ; la mise en cause du personnel n'est pas justifiée. Il faut mesurer ses propos en séance publique du Conseil Municipal.
- Manque d'entretien des haies bocagères : la réponse du maître d'œuvre de l'opération d'aménagement foncier précise que Mme ADAM a refusé l'entretien de ses haies. Mme ADAM répond qu'elle a coupé les haies sur son exploitation et que son observation lors du Conseil Municipal précédent concernait d'autres exploitations agricoles.

❖ SUBVENTIONS 2014 AUX ASSOCIATIONS :

Mr JEFFROY présente la proposition de la commission des Finances qui s'est réunie les 22 mai et 5 juin :

Amitié Plestin Feldheim	762 €
Amicale des employés communaux.....	800 €
Amicale des pêcheurs plaisanciers	
Amicale laïque - Plestin	2 045 €
Amis de la résistance ANACR Plestin.....	150 €
Ar Redadeg	200 €
Association culturelle et cinématographique.....	3 049 €
Centre culturel de Plestin.....	100 €
Chemins Plestinais et patrimoine	1 000 € + 300 €
Collège du Penker - association sportive	1 200 €
Comité de jumelage Launceston	762 €
Comité de liaison anciens combattants Plestin.....	457 €
Comité des fêtes	3 000 €
Croix Rouge - Plestin Les Grèves.....	244 €
Dans Treguer.....	657 €
Don du sang Plestin Gratuité de la location de la salle An Dourmeur	
Festival Armoricult	500 €
Flèche d'Armor.....	750 €
Groupement sanitaire - Plestin Les Grèves.....	272 €

Office Culturel Municipal :

Subvention fonctionnement	10 000 €
Salaire bibliothécaire	6 500 €
Animation marchés nocturnes	6 000 €
Informatique	500 €
OK Chorale	300 €
Rased éducation nationale - Plestin 1€/élève.....	250 €
Royal Caravane	500 €
Secours Populaire Plestin.....	244 €
Sté des courses hippiques	762 €
Trégor Contacts 0.35 €/habitant	1 086 €
Union laïque fanfare - Plestin	150 €
ECPPT subvention exceptionnelle	1 000 €
AS La Plestinaise	Gratuité du matériel (podium + tableau)

Total 43 543 €

Mr LE BRIGANT présente la proposition d'attribution des subventions pour les associations sportives et souligne auparavant le manque d'élus lors de la réunion de la « Commission extra municipale sport ».

Le calcul des subventions prend en compte les effectifs, les déplacements et les activités (loisirs ou compétition) des associations.

Subventions 2014 :

- Art du spectacle : 1 420,13 €
- A.S. PLG Football : 2 772,54 €
- Badminton : 1 256,82 €
- Boule PLG : 1 103,60 €
- Club athlétisme : 1 097,76 €
- Entente cycliste : 2 145,59 €
- E.S.P. Hand-ball : 2 671,02 €
- Pétanque PLG : 775,22 €
- Plestin musculation : 991,63 €
- Plistin Circus : 437,61 €
- Tennis Club : 659,93 €
- Tennis de table : 369,04 €
- TOTAL 16 000 €

Mr JEFFROY dit que le budget alloué aux subventions dans le budget primitif 2014 est légèrement dépassé (3 543 €). Une décision modificative sera nécessaire.

Mme BAGUE suggère de demander des états financiers aux associations ; elles n'ont pas toutes besoin de subventions.

Mr JEFFROY dit que cette question a été débattue en commission des finances ; la fourniture des comptes est une obligation légale. Il faut noter que beaucoup d'associations gèrent bien leur trésorerie. L'impact des activités de l'association est également à prendre en considération.

Mme LAMBLA s'étonne du versement d'une subvention au R.A.S.E.D.

Mr HENAFF dit que l'aide de 1 € par élève est versée depuis de nombreuses années ; c'est une chance d'avoir un R.A.S.E.D. à l'école primaire communale.

Mme SOURIMANT souligne les faibles sommes versées aux associations caritatives ; les besoins sont importants.

Mr le Maire rappelle l'intervention de la commune et du CCAS pour la prise en charge des impayés.

Mme LAMBLA demande des informations sur le « groupement sanitaire ».

Mr le Maire précise que le groupement sanitaire est chargé du suivi de la vaccination et de la santé animale dans les élevages bovins.

Les subventions 2014 sont adoptées à l'unanimité par le Conseil Municipal.

❖ **JURY D'ASSISES – TIRAGE AU SORT :**

Le Conseil Municipal procède au tirage au sort de 9 noms dans la liste électorale. La personne sélectionnée doit avoir atteint l'âge de 23 ans en 2015.

- Page 2 – n°8 : ALEXANDRE Emilie
- Page 31- n°9 : BRIGAND Marie
- Page 13 – n°4 : BEN-BOUHOUCHE Micheline
- Page 330 – n°1 : VIDELO Bernard
- Page 22 – n°8 : BOUBENNEC Yvon
- Page 45 – n°5 : CHERON Philippe
- Page 138 – n°3 : KERNOA Cécile
- Page 165 – n°4 : LE DU Alice
- Page 190 – n°2 : LE NORMAND Yvonne

❖ **MAITRISE D'ŒUVRE DU LOTISSEMENT DU PEULVEN – HONORAIRES D.D.T.M. :**

Le Maire expose que la maîtrise d'œuvre du lotissement du Peulven a été confiée à la DDTM en 2005. Les dernières facturations de la DDTM sont parvenues en mairie en septembre 2013. Ces facturations sont frappées de la prescription quadriennale ; en effet, au-delà de 4 ans à partir du fait générateur (marché de 2005), la créance est prescrite.

La commune a toutefois la possibilité, par délibération du Conseil Municipal, de passer outre la prescription quadriennale.

Argument : la maîtrise d'œuvre comprenait le suivi du marché relatif à la pose de citernes de récupération des eaux pluviales. Ces équipements ont été implantés au fur et à mesure de la délivrance des permis de construire (2013).

Total des décomptes : 25 746,03 € TTC.

Cette somme est inscrite au budget primitif 2014.

Le Conseil Municipal décide de ne pas opposer la prescription quadriennale au règlement des honoraires DDTM pour la maîtrise d'œuvre du lotissement du Peulven.

❖ **ETUDE DES PERIMETRES DE PROTECTION DES BATIMENTS PROTEGES :**

Le Maire expose que le document d'urbanisme en vigueur prévoit un périmètre de protection des bâtiments protégés d'un rayon de 500 mètres, uniformément autour de chaque bâtiment.

Il est proposé de revoir ces périmètres en fonction de l'importance du patrimoine protégé et de la co-visibilité avec le bâti environnant.

Ainsi, les périmètres pourraient être diminués, étendus ou supprimés.

Une étude sur place pour chaque bâtiment est nécessaire ; elle sera incorporée au P.L.U. en cours d'élaboration.

La proposition du Cabinet d'études D2L concerne les édifices suivants :

- Le manoir de Kerviziou (porche)
- La chapelle Sainte Barbe
- Le château de Lesmaes
- La fontaine Saint Efflam
- Le manoir de Leslac'h
- L'église paroissiale Saint Efflam
- La chapelle Saint Jacut et son enclos

L'assemblée communale adopte la proposition technique et financière du Cabinet D2L d'un montant de 6 045 € TTC.

❖ **REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL :**

Le Maire propose à l'assemblée de prendre connaissance du projet de règlement et de traiter le dossier lors d'un prochain Conseil Municipal. Accord de l'assemblée.

❖ **REGULARISATIONS FONCIERS – PROPRIETE DE CHAVAGNAC :**

Le Maire expose que des emprises de voirie dans les secteurs du l'Aunaye et Lestrezec sont restées propriétés de CHAVAGNAC.

Les documents d'arpentage ont été réalisés par un géomètre.

Il est proposé de régulariser la situation en transférant les parcelles au domaine communal pour l'euro symbolique.

La commune prend en charge les « frais de notaires ».

Les parcelles concernées sont les suivantes : C1386 – 1463 – 1491 – 1492 – B 710 – 712 et 714 pour une contenance totale de 1255 m².

Le Conseil Municipal donne son accord pour cette régularisation foncière.

❖ **CENTRE NAUTIQUE – TARIFS GROUPE 2014 :**

Mr LAMANDE constate une baisse de la fréquentation des groupes aux activités du Centre Nautique. Cette situation est liée à la disparition des hébergements implantés sur la commune : La Courneuve, Le Toulinet - Kerallic. On note également une baisse des budgets des groupes de proximité (CLSH – services sociaux – Enfance Jeunesse...).

Il est donc proposé de mettre en place des ristournes pour les groupes :

DESIGNATION	TARIF PUBLIC	PROPOSITION TARIFS GROUPE	OBSERVATION
1 Séance char à voile enfant 7/12 ans	28.00	19.60	
1 séance char à voile ado/adulte	30.00	19.60	
1 séance moussaillon 6/8 ans	23.00	16.10	
1 séance kayak de mer enfant 9/12 ans	23.00	16.10	
1 séance de kayak de mer ou paddle adolescent	23.00	16.10	
1 séance de kayak de mer ou paddle adulte	25.00	16.10	
1 séance de catamaran catsy 7/10 ans	28.00	19.60	
1 séance de catamaran kl 12 (10/12 ans)	28.00	19.60	
1 séance de catamaran topaz 14 (13/15 ans)	30.00	19.60	
1 séance de planche à voile à partir de 13 ans	30.00	19.60	

Mr LAMANDE propose d'arrondir les tarifs proposés : les séances à 19,60 € passent à 20 € ; les séances à 16,10 € sont ramenées à 16 €.

Le Conseil Municipal donne son accord à ce dispositif.

❖ **LIGNE DE TRESORERIE – MONTANT DE 500 000 € :**

Mr JEFFROY expose la nécessité de mettre en place une ligne de trésorerie d'une durée de 12 mois pour réguler les tensions sur la trésorerie communale à certains moments de l'année ; il y a également un décalage dans le temps entre les encaissements de recettes (subventions – FCTVA...) et les dépenses.

Les banques consultées sont le Crédit Agricole, la Caisse d'Epargne et le Crédit Mutuel ARKEA. La proposition du Crédit Agricole porte sur 250 000 € avec une marge de 2,30 %, la Caisse d'Epargne propose un crédit relais et le Crédit Mutuel ARKEA répond à la demande de la collectivité pour un montant de 500 000 € avec une marge de 2,14 % et une commission d'engagement de 0,25 %.

Le Conseil Municipal retient la proposition du Crédit Mutuel ARKEA.

❖ **RYTHMES SCOLAIRES – RENTREE SCOLAIRE 2014 :**

Mme SABLON présente le dispositif examiné par la commission enfance jeunesse et acté par le Comité de pilotage qui rassemble les élus, les parents d'élèves le service enfance jeunesse, les enseignants et les ATSEM.

Dans le cadre des mesures « d'assouplissement » annoncées par le Ministère de l'Education Nationale, les « TAP » de l'école maternelle ont été regroupés le vendredi après-midi de 13h30 à 16h10. Les « TAP » de l'école élémentaire sont programmés le mardi et le jeudi de 13h50 à 16h00.

Le Comité de pilotage a approuvé le PEDT qui propose des activités sportives, culturelles et de découverte.

Mme SABLON annonce qu'une réunion publique se tiendra le 1^{er} juillet à Ti an Holl.

Mme BAGUE interroge Mme SABLON sur l'encadrement des activités.

Mme SABLON répond qu'il s'agit de personnel communal.

M. JEFFROY ajoute qu'il s'agit d'un glissement dans les plannings de certains agents, et de complément d'heures pour d'autres.

Le Maire dit que le coût de l'opération est estimé à 49 520 €. L'aide de l'Etat sera de 50 € par élève ; un complément de 40 € par élève est attendu à travers la « D.S.R. cible ».

M. FUSTEC craint une fatigue accrue pour les enfants.

Mme SABLON rappelle le souhait du Comité de pilotage de faire travailler les enfants le mercredi matin.

M. LE BRIGANT dit que des contacts ont été pris avec les associations qui pourraient intervenir dans le cadre des « TAP ».

Le Conseil Municipal approuve le dispositif « rythmes scolaires » pour la rentrée scolaire 2014.

❖ **ACQUISITION D'UN TRACTOPELLE – RESULTATS DE LA CONSULTATION :**

Le Maire présente les 6 propositions examinées par la commission d'appel d'offres. Le budget est de 44 000 €.

La commission propose de retenir l'offre de SARL SPMO de Sibiril pour un tractopelle JCB type 2 CX d'un montant de 36 000 € TTC avec une reprise de 7 500 €. Le Conseil Municipal donne son accord à cette acquisition.

Le Maire ajoute que le budget primitif 2014 prévoit également l'achat d'un minibus pour le service enfance jeunesse et d'un véhicule pour les services techniques.

Les consultations et négociations ont été menées, notamment auprès des garages de la commune qui n'ont pas été en mesure de proposer des véhicules dans l'enveloppe budgétaire (minibus : 15 000 – véhicule ST : 5 300 €)

Les propositions sont les suivantes :

- minibus (garage de Plourin) : 12 000 €
- Véhicule Berlingo (Bervas) : 5 700 €

Le Conseil Municipal approuve ces propositions.

❖ **SACRISTIE – AVENANT AU MARCHE LE BER :**

Le Maire expose que la commission d'appel d'offres a donné un avis favorable à l'avenant de l'entreprise LE BER : la découverte de foyers de mэрule a nécessité le remplacement de piéces de charpente.

Le montant de l'avenant s'élève à 23 606,26 € TTC ; l'avenant prévoit en option le remplacement de palâtre à l'arrivée de l'escalier pour un montant de 1 994,40 € TTC.

Le Conseil Municipal adopte l'avenant au marché LE BER.

❖ **CONVENTION DE LOCATION V.A.E. AU CAMPING – LANNION TREGOR AGGLOMERATION :**

Mr LE BERRE propose la mise en location au camping municipal de 2 vélos à assistance électrique. Ces 2 vélos sont fournis par L.T.C. contre une participation de 400 €.

Le camping louera ces V.A.E. aux tarifs suivants :

- 3 € pour une ½ journée
- 5 € pour une journée
- 30 € pour une semaine

Un dépôt de garantie de 400 € est demandé à l'enlèvement du vélo.

La maintenance est assurée par des techniciens de L.T.C.

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention proposée par L.T.C.

❖ **SERVICE ENFANCE JEUNESSE – TARIFS SEPTEMBRE 2014 :**

Mme SABLON expose que la politique tarifaire de la C.A.F. a évolué en fixant, notamment, de nouveaux « quotients familiaux ».

Le Conseil municipal adopte les tarifs proposés :

Accueil périscolaire

Quotient familial	Tarif / heure matin et soir	Tarif de l'accueil de 8 h 15 → 8 h 40	Pour les enfants non préinscrits
QF ≤ 512	0,75 €	0,50 €	5 €
513 à 850	1,10 €	0,60 €	5 €
851 à 1138	1,30 €	0,80 €	5 €
≥ 1139	1,50 €	1 €	5 €

Le goûter est inclus dans le tarif.

Tarif de l'heure après la fermeture de 19h : 5€/heure

Pour les enfants inscrits mais absents, sans justificatif : la prestation prévue sera facturée.

ALSH de Kergall

Les mercredis

Quotient familial	Repas + Après-midi		Garderie à partir de 17h		Tarif après la fermeture de 18h30
	Occasionnel	Trimestre	Occasionnel	Trimestre	
QF ≤ 512	4,50 €	4,50 €	1 €	0,75 €	5 €
513 à 841	6,50 €	5,50 €	1,10 €	0,80 €	5 €
842 à 1137	7 €	6 €	1,10 €	0,80 €	5 €
1138 à 1300	8 €	7 €	1,20 €	0,90 €	5 €
≥ à 1301	10 €	9 €	1,50 €	1 €	5 €

Les vacances scolaires

Quotient familial	½ journée	½ journée + repas	Journée + repas	Garderie matin et/ou soir	Tarif après la fermeture de 18 h 30
QF ≤ 512	2,80 €	4,50 €	6 €	0,75 €	5 €
513 à 841	4 €	6,50 €	9 €	0,80 €	5 €
842 à 1137	5 €	7 €	12 €	0,80 €	5 €
1138 à 1300	6 €	8 €	14 €	0,90 €	5 €
≥ à 1301	8 €	10 €	16 €	1 €	5 €

Le goûter est inclus dans le tarif.

Tarif de l'heure après la fermeture de 18h30 : 5€/heure

Pour les enfants inscrits mais absents, sans justificatif : la prestation prévue sera facturée.

Tarifs pour centre de loisirs 11-15 ans pour l'été uniquement

Quotient familial	Demi-journée	Semaine
QF ≤ 512	4,50 €	22 €
513 à 841	5,20 €	26 €
842 à 1137	6 €	30 €
1138 à 1300	7 €	40 €
≥ à 1301	8 €	50 €

Camps secteur Enfance et Jeunesse

Quotient familial	Séjours de vacances		Séjours accessoires			
	Grands Camps à l'extérieur		Bretagne		A Plestin	
		CAF	MSA	CAF	MSA	
QF ≤ 512	23 €	10 €	19 €	9 €	13 €	
513 à 841	25 €	16 €	20,5 €	13 €	16 €	
842 à 1137	27 €	22,5 €		17 €		
1138 à 1300	30 €	25,40 €		18 €		
≥ à 1301	35 €	32 €		20 €		

Carte Yaouank pour les 11 ans et plus

La carte comporte 10 points et vaut 10 € soit 1 € / le point.

❖ **TABLEAU DES EFFECTIFS – AVANCEMENT DE GRADE :**

Mr JEFFROY expose que des avancements de grade ont été proposés pour 4 agents de la collectivité. La commission administrative paritaire a donné un avis favorable lors de sa séance du 4 mars 2014. La Commission du Personnel a examiné ces avancements :

Création de postes :

- 1 adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- 1 assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1^{ère} classe
- 1 technicien principal de 2^{ème} classe
- 1 adjoint administratif de 1^{ère} classe

Parallèlement, des postes sont supprimés :

- 1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 1 assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe
- 1 Technicien

- 1 Adjoint Administratif de 2^{ème} classe
 - 1 Adjoint Administratif de 1^{ère} classe 17,50/35
- Le Conseil Municipal donne son accord à la création des postes.

❖ QUESTIONS DIVERSES

Budget primitif 2014 – décision modificative:

Le Maire expose que l'inscription budgétaire prévue au chapitre 65 n'est pas suffisante pour le mandatement des subventions aux associations et propose la modification suivante :

- Chapitre 022 (dépenses imprévues) : - 4 600 €
- Chapitre 65 : (articles subventions) : + 4 600 €

Constitution du Comité des œuvres sociales du personnel communal – représentants du Conseil Municipal:

Le Maire expose que le Conseil Municipal est représenté par 7 élus au Conseil d'Administration du C.O.S. et propose de désigner les membres de la commission Finances (8 élus). En l'absence de certains membres du Conseil Municipal, il est convenu de voir cette question à la prochaine séance.

Avenants au contrat de maintenance JVS Informatique :

Le Conseil Municipal adopte les avenants suivants :

- Maintenance matériel poste compta : 151,20 €
- Maintenance logiciel poste compta : 105,00 €

Convention d'entretien et d'usage d'une portion de chemin vicinal :

Le Maire expose qu'un dispositif visant à faciliter l'usage d'un chemin vicinal par les bovins et les randonneurs a été implanté au lieu-dit Kerezou. La « ferme pilote » de Mr ADAM Rémi est concernée par cet aménagement. Une convention fixe les modalités d'entretien du chemin et de la clôture :

Nature du poste d'entretien	Responsable de l'entretien
Entretien courant du chemin (nettoyage, terrassement, élagage) sur la partie dédiée aux randonneurs	La commune
Entretien courant du chemin (nettoyage, terrassement, élagage, gestion de l'écoulement des eaux issues des champs) sur la partie dédiée aux bovins	L'exploitant agricole
Entretien courant de la clôture (remplacement ponctuel d'une lisse, d'un piquet usé, reboulonnage)	L'exploitant agricole
Entretien de la clôture en cas de dommage causé par le troupeau	L'exploitant agricole
Entretien de la clôture en cas de dommage lié à un acte de malveillance	La commune
Suppression de la végétation située en-dessous de la clôture	L'exploitant agricole

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention commune / Mr Rémi ADAM.

Association Sauvegarde du Trégor – Lettre de Mr LE LAY Yves Marie :

Le Maire donne lecture à l'assemblée de la lettre de Mr LE LAY, président de l'association « Sauvegarde du Trégor » :

Mr LE LAY souligne la présence d'hydrogène sulfuré à des taux alarmants dans les sédiments ; ce gaz est produit par la décomposition des algues vertes.

Mr LE LAY préconise la pose de panneaux pour l'information du public sur les dangers de l'hydrogène sulfuré.

Mr LAMANDE précise qu'une rencontre a été organisée avec l'association Sauvegarde du Trégor ; un balisage des secteurs contenant des poches d'hydrogène sulfuré est programmé avant la saison.

L'absence d'algues vertes à la mi-juin est évoquée ; les hypothèses envisagées sont les suivantes :

- Hiver venteux avec dispersion des algues vertes.
- Turbidité de l'eau au printemps empêchant la photosynthèse.

Mr LAMANDE annonce un survol de la zone pour repérer d'éventuels gisements.

Mr LAMANDE explique la présence d'engins de chantier dans la baie alors que débute la saison estivale : Lannion Trégor Communauté avait programmé des travaux sur les exutoires du Yar et du Roscoat en mars/avril. L'absence d'autorisation a retardé l'exécution du chantier qui devrait durer environ 15 jours.

Aménagements le long de la plage :

Mme PRIGENT souligne les points suivants :

- Difficulté à accéder à la plage de Saint Efflam : les escaliers proches des sanitaires sont détruits.
- Il manque des lices de protection dans la descente à la plage des Curés.

Convention de formation – personnel communal – service assainissement :

L'assemblée donne son accord pour une formation « automatisme dans le traitement des eaux ». Le coût est de 950 €.

Indemnité représentative de logement – instituteurs 2013 :

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au barème par Mr le Préfet pour l'I.R.L.

- I.R.L. instituteurs célibataires : 2 203 €
- I.R.L. instituteurs mariés ou célibataires avec enfant(s) à charge : 2 753 €

Indemnité pour travaux supplémentaires à l'occasion des élections :

Les agents affectés aux élections percevront l'IHTS pour les dimanches travaillés.

Service Enfance Jeunesse – formation BAFA de Yann CORUBLE – modification délibération sur les emplois saisonniers :

Le Conseil Municipal donne son accord sur les points suivants :

- Prise en charge de la formation « BAFA perfectionnement » de Mr CORUBLE.
- Modification de la délibération sur les emplois saisonniers : 6 BAFA remplace 5 BAFA + 1 BAFA/SB

Association Plestin Environnement – recours gracieux :

Le Maire donne lecture à l'assemblée du recours gracieux formé par Mr Etienne de SAINT LAURENT au nom de « Plestin Environnement ».

L'association demande l'annulation du permis de construire accordé le 11 avril 2014 à Mr et Mme CARLO au 16 avenue de la Lieue de Grève.

L'association considère que ce permis ne respecte pas les dispositions de la loi « littoral » et rappelle l'article L146-4-III du Code de l'urbanisme « en dehors des espaces urbanisés, les constructions ou installations sont interdites dans une bande littorale de cent mètres ».

Le Maire considère qu'il s'agit d'une zone urbanisée et rappelle que les textes portent le souhait d'une densification de l'urbanisation.

Mr LAMANDE rappelle que le service instructeur (Etat) a donné un avis favorable pour ce permis.

Le Maire propose de ne pas donner suite au recours gracieux de l'association et demande l'autorisation d'agir devant le Tribunal Administratif, si nécessaire.

Vote de l'assemblée : favorable : 24

Abstention : 3 (Mme PRIGENT, Mrs BOZEC et GENDROT)

Mme PRIGENT considère qu'il faut respecter la loi « littoral » ; l'extension prévue par le permis double la surface de la maison. Ces contentieux sont coûteux pour la commune.

Mr GENDROT dit qu'il faut profiter de la révision du P.L.U. pour fixer les règles sur ce secteur de Saint Efflam.

Association des élèves des métiers de l'environnement :

L'association recherche un hébergement pour 250 personnes.

Protection du massif dunaire de St Efflam – projet L.T.C. :

Lannion Trégor Communauté souhaite canaliser le public sur le massif dunaire (monofil bas et petites ganivelles) dans le secteur de Saint Efflam.

Bilan énergétique – Lannion Trégor Communauté :

Le Maire propose la réalisation d'une étude pour l'implantation d'une chaudière bois dans le secteur des écoles. Le coût de l'étude serait pris en charge par l'ADEME et L.T.C.

Le Conseil Municipal approuve ce projet.

Amicale des plaisanciers :

Le Président de l'amicale propose de renoncer à la subvention communale de 152 € ; la location versée à la commune pour le chalet serait diminuée du même montant. L'association verserait donc un loyer de 30 € à la commune pour le local de Beg Douar.

L'assemblée communale approuve cette proposition.

Vente de produits alimentaires :

- Mr LE SAUX vendra des pizzas au camping pendant la saison.
- L'entreprise « Le Puits de Jeanne » livrera du Kig Ha Farz au camping 1 fois par semaine. Cette proposition est adoptée par 16 voix.
- Mr LE MENN Thomas proposera des « chichis-boissons-café » à la plage des Curés.

Une redevance de 65 € pour la saison est demandée aux commerçants.

Le Maire présente également une demande de Mr LE COADIC de Ploulec'h qui souhaite vendre des pizzas.

L'assemblée note que deux commerces de vente de pizzas sont installés sur la commune et décide de ne pas donner suite à la demande de Mr LE COADIC.

Mr JEFFROY souhaite qu'une réflexion s'engage sur l'animation estivale le long de la plage de Saint Efflam. Les avis échangés au sein du Conseil Municipal portent sur la sécurité de la circulation sur la voie départementale, le stationnement, la concurrence avec les commerces sédentaires.

Terrains en friche :

Mme SOURIMANT dit que Mme GEFFROY se plaint des nuisances occasionnées par un terrain en friche contigu au sien.

Elections sénatoriales :

Le Conseil Municipal se réunira le 20 juin à 19 h pour élire les délégués pour les sénatoriales :

- 15 délégués titulaires
- 5 délégués suppléants

Les élections sénatoriales se tiendront le 28 septembre 2014.

Voirie - sécurité :

Mme ADAM sollicite les aménagements suivants :

- Ralentisseurs devant le C.M.B.
- Manque de trottoir au bas de la rue de Morlaix au niveau du parterre de fleurs
- Pose de miroirs au carrefour de Toul Yen
- Lotissement de Kergado – sortie du Lotissement dangereuse.

Mr DANIEL répond que les miroirs ne permettent pas d'apprécier la vitesse des véhicules, par ailleurs, une emprise a été faite dans le carrefour de Toul Yen, lors de l'aménagement foncier.

Mme ADAM fait part de l'inquiétude de Mr ROSPABU en cas de feu d'artifice ; il y a risque d'affolement des bovins.

Formation des élus :

Mme PERES souhaite avoir des informations sur la formation des élus.

Mr FUSTEC intervient sur les questions suivantes :

- suppression d'une classe en maternelle
Mme SABLON répond que l'académie a décidé la fermeture d'une classe. Un comptage sera réalisé en juin et septembre.
- ramassage des ordures ménagères pendant la saison
Le Maire répond que le ramassage sera effectué chaque semaine sur l'ensemble de la commune

Fin de la séance à 21h30

Le Maire
A. LUCAS

